

Département : Collecte, transport, élimination des déchets médicaux

ÉCRIT PAR AJL@LCG.GP

22 mars 2022

Section 1 : Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Conseil Départemental de la Guadeloupe

Numéro national d'identification :

Type : SIRET - N° : 22971001700018

Code postal / Ville : 97100 Basse-Terre

Groupement de commandes : Non

Section 2 : Communication

Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 2022A011N027

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :
Non

Nom du contact : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE -

Tél : +33 590215866 -

Mail : ghislaine.peroumalnaik@cg971.fr

Section 3 : Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Récépisés des attestations d'autorisations de gestion des déchets médicaux et des MNU.

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaire global auquel se réfère le marché au cours des trois derniers exercices ou toute autre garantie financière.

L'entreprise pourra justifier par tous moyens de sa capacité économique et financière.

Capacités techniques et professionnelles : - Preuve de la capacité professionnelle,

- Références en prestations ou travaux similaires ou équivalentes, exécutés au cours des trois dernières années.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : Mercredi 13 avril 2022 - 13:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) : Autorité Régionale ou locale

Critères d'attribution : - PRIX : 40 %

- VALEUR TECHNIQUE Mémoire explicatif : 60 %

Section 4 : Identification du marché

Intitulé du marché : **PRESTATIONS DE COLLECTE, TRANSPORT, ELIMINATION DES DECHETS MEDICAUX (DASRI) DES CLASS DE LA GUADELOUPE ET DE L'ANTENNE PMI AINSI QUE DES MEDICAMENTS NON UTILISES DE LA PHARMACIE**

DEPARTEMENTALE

(2 lots)

Classification CPV : 90523000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestations de collecte, transport, élimination des déchets médicaux (DASRI) des CLASS de la Guadeloupe et de l'Antenne PMI, ainsi que des médicaments non utilisés de la pharmacie départementale - Accord-Cadre passé selon une procédure d'appel d'offres ouverte et exécuté par émission de bon de commande en application des articles L2124-1 à L2124-2, L2125-1 1°, R2124-1 à R2124-2, R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande publique.

Sans montant minimum

- Lot n°1 : Déchets médicaux (DASRI)

Montant maximum annuel : 50 000 EUR HT

- Lot n°2 : Médicaments non utilisés (MNU)

Montant maximum annuel : 1 000 EUR HT

Lieu principal d'exécution : - CLASS du Département de la Guadeloupe : Grande-Terre, Basse-Terre, Marie-Galante, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, La Désirade. - Antenne PMI. - Pharmacie départementale.

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée hors TVA : Valeur maximale : 51000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché allotri : Oui

Section 5 : Informations sur les lots

LOT :

Lot n°1 : Déchets médicaux (DASRI)

- Fourniture de conteneurs ;
- Collecte ;
- Transport ;
- Pesage ;
- Incinération des déchets médicaux et des MNU.

Classification CPV : 90523000

Valeur estimée du lot hors TVA : 50000 euros

Lieu d'exécution du lot : - CLASS du Département de la Guadeloupe : Grande-Terre, Basse-Terre, Marie-Galante, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, La Désirade.

- Antenne PMI ;
- Pharmacie départementale.

LOT :

Lot n°2 : Médicaments non utilisés (MNU)

- Fourniture de conteneurs ;
- Collecte ;
- Transport ;
- Pesage ;
- Incinération des déchets médicaux et des MNU

Classification CPV : 90523000

Valeur estimée du lot hors TVA : 1000 euros

Lieu d'exécution du lot : - CLASS du Département de la Guadeloupe : Grande-Terre, Basse-Terre, Marie-Galante, Terre-de-Haut, Terre-de-Bas, La Désirade.

- Antenne PMI ;
- Pharmacie départementale.

Section 6 : Informations complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires :

Marché N°2022A011N027 A N°2022A011N028

- Le marché est décomposé en deux lots
 - Lot n°1 : Déchets médicaux (DASRI)

Montant maximum annuel : 50 000€ HT

- Lot n°2 : Médicaments non utilisés (MNU)

Montant maximum annuel : 1 000€ HT

Conformément Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique (article R.2132-7), la transmission des candidatures et des offres des entreprises se fera obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante

<https://www.marches-securises.fr>.

CONDITIONS D'ENVOI :

- En mode DUME, les soumissionnaires candidatent avec leur seul numéro SIRET
- Un DUME simplifié est automatiquement généré à l'écran.
- Le DUME remplace la lettre de candidature -DC1- et la déclaration du candidat et DC2 (ces documents ne sont plus à fournir sauf si vous ne candidatez pas en DUME)

REMISE DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE :

Le Dépôt des offres se fera exclusivement par voie dématérialisée, avant la date et l'heure limites fixées sur la page de garde du présent règlement.

Les candidats devront tenir compte des délais de chargement des fichiers pour respecter l'heure limite.

Pour le dépôt des candidatures et offres dématérialisées, les candidats se reporteront à l'aide en ligne du site de dématérialisation

<https://www.marches-securises.fr/>

NÉGOCIATIONS :

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer le marché sur la base des offres initiales dans le respect des critères de jugement. La négociation pourra porter sur le prix de la prestation et la valeur technique de l'offre.

Date d'envoi du présent avis

22 mars 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE,
Mr GUY LOSBAR